



Au sommaire de ce numéro :

► FINANCES LOCALES

- Budget 2022
- Fiscalité locale
- Subventions aux associations

► VIE PRATIQUE

- Aide intercommunale pour la rénovation énergétique
- Cartes d'identité
- Biens sans maître

► ENVIRONNEMENT

- Le bruit
- Les chenilles processionnaires
- Fleurissement
- Déchets ménagers : tarification éco-responsable

► ÉLECTIONS

- Résultats de l'Élection Présidentielle
- Élections Législatives

► ÉVÈNEMENTS PASSÉS

- Le spectacle de l'ACLC
- Le Repas Communal
- La Chasse aux œufs de Pâques
- La cérémonie du 8 mai
- La brocante du Comité des Fêtes

► ÉVÈNEMENTS À VENIR

- La brocante d'Ambleny
- La fête communale
- La brocante de l'ACS Foot Vic
- L'Ignymontaine

► ASSOCIATIONS/ENTREPRISES

- La Carpe de Montigny-Lengrain
- Sylviculture
- Babynov



Toujours plus d'infos sur
notre page Facebook « *Mairie
de Montigny-Lengrain* » ou
notre site Internet
www.montignylengrain.fr

À la une ...

La brocante du Comité des Fêtes

Une journée bien agréable pour les chineurs qui ont pu se retrouver le dimanche 15 mai autour des stands d'exposants situés le long de la rue de Vaudrial aux abords de la Salle des Fêtes. Environ 100 participants se sont installés dès 6h du matin pour accueillir les promeneurs, parfois acheteurs. Tous ont pu profiter du temps ensoleillé pour réaliser de bonnes affaires.

Le Comité des Fêtes de Montigny-Lengrain avait aussi organisé une buvette ouverte toute la journée et un barbecue le midi pour régaler le plus grand nombre dans une ambiance joviale et familiale.

Une brocante devenu incontournable qui a encore connu un franc succès.



FINANCES

BUDGET 2022

Il a été établi avec la volonté :

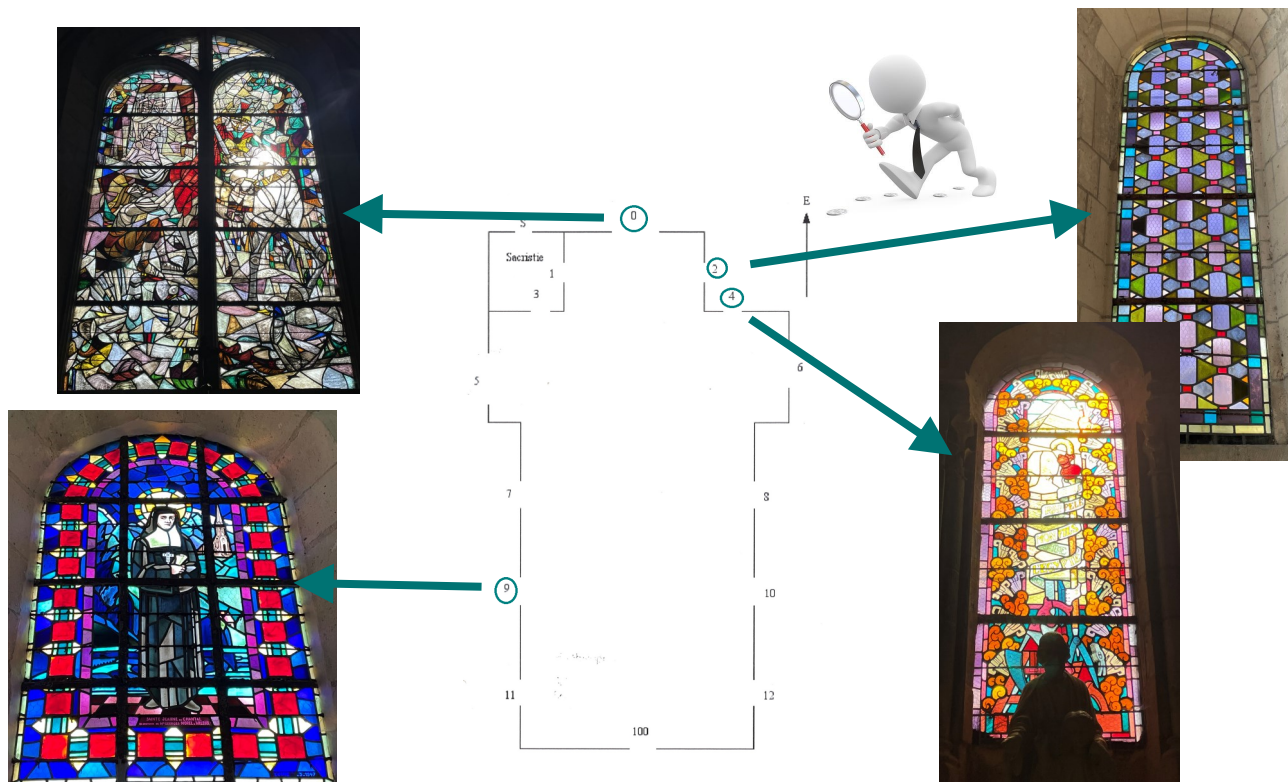
- D'essayer d'anticiper au mieux les hausses des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De prévoir les crédits nécessaires aux travaux d'investissement décrits en partie dans le bulletin municipal de Mars 2022.

Pour cette année 2022, la section de Fonctionnement (gestion courante) s'équilibre à 1 537 864.11€ et en Investissement à 801 078.61€.

Ce document a été validé à la majorité par le Conseil Municipal du 8 avril 2022.

Nous vous en parlions dans le numéro précédent, voici entre autres, où en sont les investissements qui ont été programmés :

- Le dossier de réhabilitation des systèmes d'assainissement des logements communaux 2 et 2 bis rue d'Orcamp est clos : les travaux sont terminés et la subvention a été perçue.
- Celui concernant le logement 3 rue de Vaudrial est en cours de finalisation.
- Concernant le projet de mise en accessibilité et amélioration de l'isolation de la Salle des Fêtes, un rendez-vous est prévu sur place avec l'ADICA et un expert en énergie afin de définir précisément les besoins du bâtiment. Suite à ce rendez-vous, le dossier de consultation maîtrise d'œuvre nous sera envoyé pour validation.
- La demande de subvention a été transmise au Département et à la Région pour la 4^{ème} tranche de travaux de réfection des vitraux de notre Église. Voici les baies qui vont être restaurées :



Les autres projets sont en cours d'élaboration et nécessitent encore d'être chiffrés précisément car les devis sont difficiles à obtenir et leurs délais de validité sont très courts en cette période de crise économique.

FISCALITÉ LOCALE



Les collectivités locales disposent de différentes ressources pour le financement de leurs dépenses (de fonctionnement et d'investissement). La fiscalité locale en fait partie. En direction des ménages, elle comprend 2 taxes : **la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.**

Tous les ans, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition applicables pour l'année en cours. Une fois encore, la commune a décidé de les maintenir au même niveau :

- Taxe Foncière sur le bâti : **35,78%**
- Taxe Foncière sur le non-bâti : **14,82%**



Malgré la stabilité des taux communaux, vous allez sans doute constater une hausse sur votre avis d'Impôts Fonciers. Cela est dû au fait que les bases (valeurs locatives) ont été réévaluées à la hausse. Cela est lié notamment au retour de l'inflation en raison de la formule de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour prétendre à une subvention, toute association doit obligatoirement fournir un certain nombre de pièces. Ces documents sont soumis au contrôle de la Commission des Finances qui formulera ses propositions au Conseil Municipal qui devra statuer. L'aide sollicitée doit concerner le fonctionnement de l'association qui a pour objet de concourir à l'intérêt général local.

Pour cette année, la Commission des Finances s'est réunie le 19 mars pour travailler sur ce sujet et le Conseil Municipal en a délibéré le 8 avril 2022.

Voici les subventions accordées



Associations

Montants

attribués

La Carpe de Montigny-Lengrain	3 500€
Le Comité des Fêtes Ignymontains	3 000€
Le Club des Personnes Âgées	2 350€
Association Promotion des Chemins Verts	100€
Association Cantonale Loisirs & Culture	50€
Association Emplois & Services	500€
Association Coup de Pattes	200€
Association Cantonale Sportive Vic-sur-Aisne Football	1 500€
Pour le Plaisir de Courir	300€
Club Ressonnois Sports et Loisirs	300€

Il a été convenu avec le Montigny's Club qu'aucune aide ne serait versée cette année. En effet, suite à la réfection des courts de tennis, la Fédération Française de Tennis (FFT) a attribué une subvention au club. Elle est versée directement à l'association, la FFT ne versant aucune somme aux collectivités.

VIE PRATIQUE

AIDE INTERCOMMUNALE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



La Communauté de Communes met en place une nouvelle aide à destination des particuliers résidant sur son territoire qui souhaitent réaliser des rénovations visant à **améliorer les performances énergétiques de leur logement**.

Cette subvention vient en complément de l'aide de l'État MaPrimeRénov' et peut s'élever **jusqu'à 1 500€**.

Comment ça marche ?

- 1 **Prendre un rdv avec un conseiller France Rénov'.**
☎ 03.23.26.73.50
✉ contact.aisne@soliha.fr
- 2 **Déposer votre demande d'aide MaPrimeRénov' sur**
🌐 www.maprimerenov.gouv.fr
- 3 **Consulter le règlement et faire la demande d'aide auprès de la Communauté de Communes.**
- 4 **Retourner le formulaire complété et les pièces justificatives.**
✉ habitat@retzenvalois.fr
Communauté de Communes Retz-en-Valois
Pôle Aménagement du Territoire (ADT)
35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

⚠ Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande. Ils devront être réalisés par un professionnel **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)**.

➔ Retrouvez des artisans près de chez vous sur
🌐 France-renov.fr/annuaire-rge

Plus de renseignements auprès du
Pôle ADT
☎ 03.23.96.99.93 et directement sur
le site de la CC
🌐 www.cc-retz-en-valois.fr



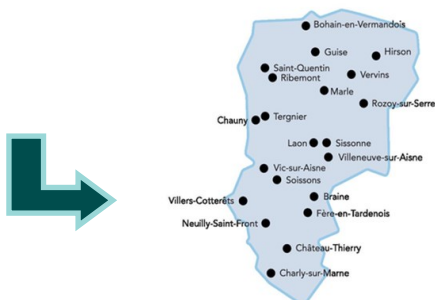
CARTES D'IDENTITÉ

Beaucoup de personnes sont confrontées à des difficultés dans leurs démarches pour faire une CNI. Malheureusement, nous ne les faisons plus en Mairie de Montigny-Lengrain depuis quelques années maintenant en raison du matériel de biométrie que nous n'avons pas.

Le nombre de mairies compétentes en la matière a été considérablement réduit ce qui engendre des délais beaucoup plus longs. Il s'agit d'une décision de l'État datant de 2017 en vue d'aligner la procédure des CNI à celle des passeports.

Afin de ne pas retarder votre demande, vous devez vous assurer que toutes les pièces justificatives sont en votre possession et prendre rendez-vous.

Voici ci-contre les endroits qui peuvent vous recevoir :



BIENS SANS MAÎTRE

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui sont notamment des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans la Taxe Foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée. C'est le cas pour l'immeuble cadastré section AC n°44 sis 2 rue de Coevres.

C'est pour cette raison que le Maire a pris un arrêté en date du 24 mars 2022 portant constatation de la vacance de ce bien, après avoir demandé l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs. Ce document est consultable dans les panneaux d'affichage de la Mairie, sur la porte de l'immeuble et sur notre site Internet (Vie municipale → Publications → Arrêtés municipaux).

À l'issue d'un délai de 6 mois sans retour, ce dernier sera présumé sans maître et il sera incorporé dans le domaine communal après délibération du Conseil Municipal. La procédure poursuit donc son cours.



ENVIRONNEMENT

LE BRUIT

Petit rappel concernant le bruit relatif aux travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- Le samedi : de 9h à 12h à 14h30 à 19h
- Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces horaires et ainsi ses voisins.



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nous avons publié sur la page Facebook de la commune et par newsletter des informations concernant les chenilles processionnaires. En effet, à partir de mai, la saison où elles sont le plus dangereuses commence.

Pour lutter contre les chenilles processionnaires du chêne, FREDON Hauts-de-France*, avec le soutien financier de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), a réalisé une fiche technique d'information et de sensibilisation. Retrouvez-la à la fin de ce numéro.

Pour rappel, ces insectes sont des espèces envahissantes extrêmement urticantes et dangereuses pour l'Homme et les animaux. Si vous en apercevez, vous pouvez le signaler sur ce site :

📄 <https://chenille-risque.info/ou-se-trouvent-les-chenilles-proceSSIONNAIRES-en-france/>

*réseau d'organismes à vocation sanitaire sans but lucratif compétents dans le domaine végétal et sanitaire.



FLEURISSEMENT



Le fleurissement d'été a été réalisé par les services techniques de la commune au cours du mois de mai. Ce dernier participe à l'embellissement du cadre de vie et cela nous tient à cœur.

Nous regrettons que certaines fleurs de printemps aient été volées... y compris celles se trouvant dans les jardinières au carrefour de la Vache Noire devant l'ancien Pilcomayo.

DÉCHETS MÉNAGERS : TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

Nous vous apportons d'autres précisions concernant la nouvelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI) qui remplacera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui figure sur votre Taxe Foncière ou vos charges locatives.

Afin de déterminer la taille du bac à ordures ménagères qui sera la plus adaptée à votre foyer, la CCRV va réaliser une enquête de terrain en porte-à-porte. À cette occasion, vous devrez compléter un formulaire (un modèle vous a d'ailleurs été distribué dans le dernier numéro Retz-en-Valois).

Une équipe composée de 2 à 3 personnes passera sur notre commune à partir du 24 juin jusqu'au 4 juillet inclus (sous réserve que le planning ne prenne pas trop de retard). Elles seront bien entendu munies d'un badge d'accréditation.

RAPPEL DU DÉROULEMENT :

2022

ENQUÊTE + CHANGEMENT DU BAC ORDURES MÉNAGÈRES

Réalisation d'une enquête en porte à porte auprès de tous les foyers, professionnels et administrations de la CCRV

Un bac gris avec une puce est distribué à chaque foyer. La taille est adaptée à la composition du foyer.

2023

PHASE PÉDAGOGIQUE

Les levées sont comptées. Les premières factures sont éditées et envoyées « à blanc ». Pas de paiement, juste une simulation et une information.

Paiement du service par la TEOM sur la taxe foncière.

2024

PHASE RÉELLE

Les levées sont comptées. Les factures sont éditées et envoyées « au réel ».

Disparition de la TEOM sur les taxes foncières.

→ Décomposition de votre future facture :

1 PART FIXE

Établie par rapport à la taille du bac

1 PART VARIABLE

Qui correspond au nombre de levées

Dès que nous aurons des précisions pour les tarifs, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Plus d'informations : 📄 www.cc-retz-en-valois.fr

Renseignements :

CCRV - Services Techniques – Gestion des déchets
Impasse du Chênois 02600 Villers-Cotterêts

☎ 03.23.55.99.00

✉ mesdechets@retzenvalois.fr



ÉLECTIONS

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

1er tour

Inscrits :	566
Votants :	420
Blancs :	3
Nuls :	2
Exprimés :	415

N° Panneau	Candidat	Voix
1	Mme ARTHAUD Nathalie	3
2	M. ROUSSEL Fabien	5
3	M. MACRON Emmanuel	37
4	M. LASSALLE Jean	9
5	Mme LE PEN Marine	175
6	M. ZEMMOUR Éric	31
7	M. MÉLENCHON Jean-Luc	64
8	Mme HIDALGO Anne	7
9	M. JADOT Yannick	19
10	Mme PÉCRESSE Valérie	13
11	M. POUTOU Philippe	0
12	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	12

2nd tour

Inscrits :	566
Votants :	429
Blancs :	20
Nuls :	6
Exprimés :	403

N° Panneau	Candidat	Voix
1	M. MACRON Emmanuel	141
2	Mme LE PEN Marine	262



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



Les prochaines élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022**.

➔ **Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h** sans interruption.

QUEL EST LE RÔLE D'UN DÉPUTÉ ?

Un député français est un élu siégeant à l'Assemblée Nationale pour un mandat de 5 ans. Celle-ci est composée de 577 députés, et forme, avec le Sénat, le Parlement qui constitue le pouvoir législatif en France.

Comme un sénateur, un député participe au travail législatif et contrôle l'action du gouvernement. Le député vote les lois et peut également déposer des propositions de loi et des amendements (qui visent à modifier, corriger, compléter ou annuler tout ou une partie d'un projet).



LISTE DES CANDIDATS AU 1er TOUR POUR LA 4ème CIRCONSCRIPTION DE L'AISNE :

4^e circonscription de l'Aisne

Chauny, Coucy-le-Château-Auffrique, Soissons Nord, Soissons Sud, Tergnier, Vic-sur-Aisne.

Le député sortant : **Marc Delatte (LREM)**.

- Ensemble : **Marc Delatte**
- RN : **José Beaurain**
- Nupes : **Aurélien Gall**
- LR : **David Bobin**
- LO : **Flora Bouillaguet**
- Reconquête : **Vanessa Vicente**
- DSV : **Damien Créon**



Vérifiez votre inscription sur nos listes électorales sur :

 www.service-public.fr

Puis, tapez « vérifier inscription liste électorale ».

Et renseignez vos informations personnelles.

ÉVÈNEMENTS PASSÉS

SPECTACLE

DE L'ASSOCIATION CANTONALE LOISIRS & CULTURE

Les Branguignols ont donné leur représentation le **samedi 5 mars** à la Salle des Fêtes. Un moment drôle et divertissant.



LE REPAS COMMUNAL

En raison des conditions sanitaires, le repas communal habituellement organisé au mois de janvier, a eu lieu le **samedi 2 avril 2022**. Les habitants âgés de 60 ans et plus ont été conviés à la Salle des Fêtes pour partager un repas animé par quelques temps musicaux. 58 personnes ont répondu présentes. Le thème de cette année tournait autour des Monuments Historiques de notre territoire, tels que le Donjon de Vic-sur-Aisne, la Tour d'Ambleny et bien entendu notre Église Saint Martin. Nous espérons que les invités ont passé un bon moment et que le menu sélectionné a été apprécié par tous.



LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



Un peu moins de 60 enfants ont participé à cette course aux chocolats le **lundi 18 avril 2022**. Nous remercions tous les petits Ignymontains qui ont répondu présents et espérons une fois de plus qu'ils ont passé un bon moment.

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Le rendez-vous était donné à 12h15 le **dimanche 8 mai 2022** pour commémorer le 77^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945. Quelques habitants ont retrouvé les élus autour du Monument aux Morts pour entendre le message transmis par la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

EXPOSITION CANINE

Le **samedi 28 mai** a eu lieu la 3e édition de la Réunion Régionale d'Elevage d'Ile de France du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon (CFCNSJ) au Hameau de la Vallée.

C'est une exposition spécialisée dans les races primitives gérées par le club de races (28 au total) C'est une réunion qui permet d'avoir le jugement de son chien par un juge spécialiste, sans enjeu ni stress pour le propriétaire ou le chien. C'est une bonne façon de découvrir les expositions ou de passer le test de caractère ou test d'aptitude naturel de traction, dans une bonne ambiance et proche de chez soi.

Il y avait 82 chiens présents répartis en 6 races différentes : Laïka de lakoutie, Samoyèdes, Chiens finnois de Laponie, Spitz Japonais, Akita inu et Shiba Inu. Les meilleurs de race des différentes classes ont été départagés sur le Ring d'Honneur pour déterminer les Best In Show :

- **Classe Couples** (photo nommée BIS couple) : 1er les Shiba inu *Geek des Portes de la Moria & Ils M'Aiment des Portes de la Moria* à Aurélie Lecoq ; 2e les Samoyède *White Aurum eternal flame at l'Esterel & Stand tall de daybreak Nothern* à J Broutard
- **Classe Paires** : 1er les Spitz japonais *Shino sukoshi ama sa of Fantasia Lover Land & Sakura Daisukina* à M Bender
- **Classe Baby** : 1er le Samoyède *Stand Tall de Daybreak Nothern* à J Broutard ; 2e la Laïka de lakoutie *Moon of Starlight Sabrina Spellman* à Coline Begou
- **Classe Puppy** (photo nommée BIS Puppy) : 1er l'Akita inu *S'Matsukaze- Go du Clos des Chtis* à David Drieux ; le 2e le Shiba inu Puppy European & French Winner '22 *Lyrua Dyuring Fallen Angel King of Hell* à Aurélie Lecoq
- **Classe Jeune** : 1er la Shiba inu *Meiwa No Sakurako Go Meiwa Nishikawasou* à Audrey Bonnigal ; 2e la Samoyède *Sweet Poopy* à V Castellani ; 3e la Spitz Japonais *Shino sukoshi ama sa of Fantasia Lover Land* à M Bender
- **Classe Vétéran** : 1er le Shiba inu ChEn ChFrV, Veteran European Winner '22 *Geek des Portes de la Moria* à Aurélie Lecoq
- **Best In Show** (photo nommée BIS) :
 - 1er le Samoyède Mult Ch *Radost Zhizni A Rolex* à Maeva François
 - 2e l'Akita *Rumi-Nagasaki Go shun'you Kensha* à David Drieux
 - 3e la Laïka de lakoutie Ch *Myski* à Coline Begou



LA BROCANTE DU COMITÉ DES FÊTES

R
E
T
O
U
R

E
N

I
M
A
G
E
S



ÉVÈNEMENTS À VENIR

LA BROCANTE D'AMBLENY

Elle aura lieu le **dimanche 19 juin 2022**. Renseignements et réservations ☎ 06.28.80.50.57



LA FÊTE COMMUNALE

La fête aura lieu comme chaque année le **premier week-end de juillet**. Découvrez le programme !

MONTIGNY-LENGRAIN
FÊTE COMMUNALE 2022

<u>SAMEDI 2 JUILLET</u>	<u>DIMANCHE 3 JUILLET</u>	<u>LUNDI 4 JUILLET</u>
19h00 Buvette & Barbecue <i>(Comité des Fêtes)</i>	15h00 Attractions foraines	17h00 Attractions foraines • <i>Tours de manèges offerts aux enfants de la commune</i>
21h00 Attractions foraines	15h30 Spectacle EURODANCE « Voyage dans les nuages » <i>Durée : 1h45</i>	• <i>Concours de tirs pour adultes et enfants de la commune</i>
23h00 Feu d'artifice <i>(site des tennis)</i>	19h00 Buvette & barbecue <i>(Comité des Fêtes)</i>	19h00 Clôture de la fête Vin d'honneur <i>(Comité des Fêtes)</i> Résultats du concours et remise des prix

LA BROCANTE DE



L'ACS FOOT VIC

Organise sa



Le 26 Juin 2022

au Stade J. Blin - Vic sur Aisne

RESERVATION OBLIGATOIRE :

Particuliers : 2€ le mètre – Professionnels : 3€ le mètre

Renseignements au 06.95.17.03.22 / 06.73.13.37.33

Par mail : secretariatacsfootvic@gmail.com

Restauration sur place

IPNS

L'IGNYMONTAINE

L'association « Pour le Plaisir de Courir »
avec la municipalité et le comité des fêtes
de Montigny-Lengrain
organisent dans le cadre du Challenge des Grimpeurs
la 10^{ème} édition de la course pédestre

L'IGNYMONTAINE
Dimanche
17 juillet 2022

- 2 parcours seront proposés : 8 kms et 19 kms à travers les chemins de la commune
- Le parcours du 8 kms sera également ouvert aux randonneurs
- Les 2 courses et la randonnée auront lieu en totale autonomie
- Inscriptions et retrait des dossards à partir de 8 h 00
- Départ des 2 courses à 09 h 30

- TARIFS -
Randonnée 8 kms : 3 euros
Course 8 kms : 10 euros (7 euros pour les habitants)
Course 19 kms : 12 euros (10 euros pour les habitants)

François Guéné 18 rue du Fond Talon, Montigny-Lengrain 02290
06.70.22.21.17 - francois.guene@orange.fr

Trophée des Grimpeurs

ASSOCIATIONS / ENTREPRISES

LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

CONCOURS

L'association de pêche organise un concours à l'américaine le **dimanche 10 juillet 2022**. Pour les volontaires, il faut constituer une équipe de 2 pêcheurs et s'inscrire auprès du Président de l'association : Marc DESTREZ

Prix par pêcheurs : 20€

Renseignements & Inscriptions :

☎ 03.23.55.57.08 ou 06.46.46.29.34



SORTIE

Une sortie à la « Foire aux Harengs et à la Coquille Saint-Jacques » est prévue au mois de **novembre 2022**. Un événement où les produits de la mer sont mis à l'honneur.

Nous reviendrons vers vous en temps voulu pour vous donner tous les détails de cette organisation.

SYLVICULTURE*

Véronique MOREL d'ARLEUX-SAMSON

Banru—02290 Montigny-Lengrain

✉ banrusamson@yahoo.fr

SIRET 429 577 042 00014



Qu'est ce que la sylviculture ? *

Ensemble de techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.

BABYNOV

➔ Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, BABYNOV mène actuellement **une campagne de recrutement**.

OFFRE D'EMPLOI

Babynov, - Entreprise familiale - est une société en pleine croissance et spécialisée dans la fabrication de produits biologiques alimentaires destinés aux enfants de 3 à 36 mois.
Notre site de Montigny Lengrain compte aujourd'hui près de 150 collaborateurs. Nous fabriquons 12 000 tonnes de produits et exportons 60% de la production.

Notre vision : Nourrir l'avenir - Notre priorité : Qualité et Sécurité alimentaire.

Dans le cadre de notre développement d'activité, nous recherchons un :

11 CONDUCTEURS DE LIGNE

Missions et responsabilités

Garantir la stérilisation des produits par le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sécurité alimentaire et d'environnement. Assurer la biovigilance du site.
Les conducteurs de ligne doivent communiquer activement entre eux afin d'assurer la bonne marche de la production.
Les conducteurs de ligne peuvent être amené à travailler dans d'autres secteurs d'activité en fonction des besoins de l'entreprise.

Fabrication

- Garantir la traçabilité des produits via le système SAP :
- Respecter les procédures d'utilisation des matières
- Déclarer dans l'outil la quantité réellement utilisée
- Garantir la qualité des produits fabriqués :
- Respecter les étapes de fabrication des produits
- Assurer le respect du process (taille d'affinage, temps et températures de cuisson)
- Valider la qualité du produit avant envoi en dosage.
- Assurer le suivi des pertes dans sa zone :
- Renseigner les fichiers, documents mis à disposition
- Alerter en cas d'écart détecté
- Remplir les documents de production et qualité
- Respecter le planning et les enchaînements de recettes
- Participer à la réduction des pertes et améliorer la productivité
- Collaborer avec la maintenance dans les travaux d'entretien curatifs et préventifs

Hygiène - sécurité - Environnement

- Respecter les règles de sécurité en vigueur dans la zone, alerter en cas de risque détecté.
- Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication
- Respecter les règles de tri des déchets de l'atelier
- Détecter, enregistrer et isoler les non-conformités qualité ou process (corps étrangers, casse de matériel...) et informer immédiatement la hiérarchie.
- Respecter les cycles de nettoyage (mode opératoire, temps d'actions des produits chimiques...)

Secteur d'activité

Agroalimentaire

Comportement & Général

- Avoir un comportement exemplaire
- Respecter la hiérarchie et ses collègues
- Être constructif et communicant
- Développer l'entraide entre collègues

Assurer la formation des nouveaux arrivants

Contact :

Service des Ressources Humaines
Recrutement@babynov.fr

Caractéristiques du poste

- CDD
- Salaires selon la grille en vigueur dans l'entreprise
- Horaires en vigueur dans l'entreprise (3x8, journée, WE)

OFFRE D'EMPLOI

Babynov, - Entreprise familiale - est une société en pleine croissance et spécialisée dans la fabrication de produits biologiques alimentaires destinés aux enfants de 3 à 36 mois.
Notre site de Montigny Lengrain compte aujourd'hui près de 150 collaborateurs. Nous fabriquons 12 000 tonnes de produits et exportons 60% de la production.

Notre vision : Nourrir l'avenir - Notre priorité : Qualité et Sécurité alimentaire.

Dans le cadre de notre développement d'activité, nous recherchons un :

4 OPERATEURS DE PRODUCTION

Missions et responsabilités

Garantir la production par le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sécurité alimentaire et d'environnement. Assurer la biovigilance du site.
L'opérateur pesée suit les directives du conducteur pesée pour effectuer son travail. Il est polyvalent sur les postes de déballage et de tri des matières.
L'opérateur pesée peut être amené à travailler dans d'autres secteurs d'activité en fonction des besoins de l'entreprise.

Fabrication

- Assurer des missions de tri qualité :
- Assurer le tri visuel :
- Assister le conducteur de ligne :
- Assurer des opérations de nettoyage :
- Participer à la réduction des pertes et améliorer la productivité
- Contrôle des CCP :

Hygiène - sécurité - Environnement

- Respecter les règles de sécurité en vigueur dans la zone, alerter en cas de risque détecté.
- Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication
- Respecter les règles de tri des déchets de l'atelier
- Détecter, enregistrer et isoler les non-conformités qualité ou process (corps étrangers, casse de matériel...) et informer immédiatement la hiérarchie.
- Respecter les cycles de nettoyage (mode opératoire, temps d'actions des produits chimiques...)

Secteur d'activité

Agroalimentaire

Comportement & Général

- Avoir un comportement exemplaire
- Respecter la hiérarchie et ses collègues
- Être constructif et communicant
- Développer l'entraide entre collègues

Assurer la formation des nouveaux arrivants

Contact :

Service des Ressources Humaines
Recrutement@babynov.fr

Caractéristiques du poste

- CDD
- Salaires selon la grille en vigueur dans l'entreprise
- Horaires en vigueur dans l'entreprise (3x8, journée, WE)

Contact : ✉ recrutement@babynov.fr



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

La Chenille Processionnaire du Chêne

(*Thaumetopoea processionea*)

Margot DEGEZELLE, Alexandre LEBLANC, Cindy BOUFFOIX
Ophélie JIZÉQUEL & Odile MUCHEMBILÉ (2022)
Revu par le DSF et le CRPF



Chenilles et nid processionnaire
© C. Bénéteau

Où la trouver ?

On la trouve principalement sur les chênes, en nid, sur le tronc de l'arbre ou les branches charpentières, car l'espèce ne consomme pas d'autres essences. Présente dans notre région depuis longtemps, son développement est favorisé par les facteurs climatiques plus chauds de ces dernières années.

Elles se rassemblent en groupes denses. Les nids prennent la forme d'un grand tissage de soies dans lequel les chenilles s'amusent par centaines.



Nid

Quels risques ?

Quand elles se sentent menacées, les chenilles projettent de **microscopiques poils urticants**. Ces derniers s'envolent aussi avec le vent.

- Pour l'Homme, les poils provoquent :
- Des démangeaisons
 - Des réactions allergiques,
 - Des lésions oculaires,
 - Des troubles respiratoires.

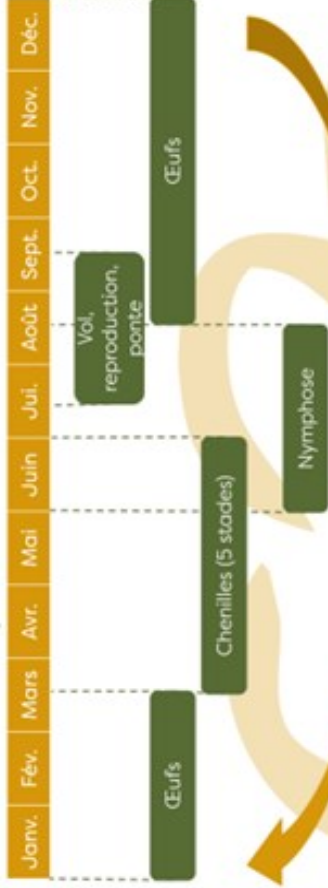
Chaque année, il est nécessaire de surveiller ces arbres. Même s'ils sont débarrassés des chenilles vivantes, ils peuvent être réinfestés l'année d'après par des papillons provenant de foyers distants de plusieurs kilomètres.

Les chenilles processionnaires et leurs nids peuvent avoir des **conséquences sanitaires** pour l'homme. Les animaux domestiques peuvent également être touchés.

La chenille processionnaire peut provoquer une défoliation importante des arbres en été. Ils reconstitueront leur houppier dans la majorité des cas, dès la transformation des chenilles en papillons.

Des dépérissements peuvent néanmoins se manifester à la faveur de plusieurs années de pullulations.

Quel est son cycle ?



Comment lutter ?

Avant tout, la lutte contre cette espèce est une affaire de professionnels. Il est fortement recommandé de prévenir une société spécialisée ou un professionnel formé.



Les Bons Gestes

- Ne jamais s'approcher, toucher ou écraser les chenilles.
- Ne pas jouer à proximité d'un arbre porteur.
- Porter des vêtements couvrants et des lunettes en cas d'approche.
- Ne pas balayer les processions au risque de créer un nuage de poils, surtout au pieds des arbres.
- Faire attention durant la tonte de gazon.
- Ne pas faire sécher de linge à proximité.
- Être vigilant dans les zones contaminées, durant les périodes estivales chaudes et sèches.
- Se laver et lever ses vêtements de suite en cas d'exposition.

Quelques solutions à combiner

- Installer des nichoirs à mésanges à proximité des arbres infestés (en zone urbaine).
 - Surveiller les plantations.
 - L'entretien (par une personne habilitée).
- Attention les éclopées ne sont pas efficace. Les chenilles ne descendent pas de l'arbre.

Quels moyens d'actions ?

FREDON Hauts-de-France surveille, prévient et aide à la structuration de la lutte sur le territoire des Hauts-de-France tels que les zones agricoles et les espaces verts. le Département de la santé des forêts est en charge de la surveillance sanitaire des forêts.

Un signalement ?

La présence de chenilles urticantes et leurs conséquences sanitaires doivent être signalées. <https://chenille-risque.info/ou-se-trouvent-les-chenilles-processionnaires-en-france/>
Un conseil: Accompagner votre signalement d'une photo.

En forêt, merci de contacter le réseau de correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts.

Plus d'informations sur : <https://agriculture.gouv.fr/mats-cles/sante-des-forets>

Ressources bibliographiques sur demande.
<https://fredon.fr/hauts-de-france>

Fiche réalisée avec le soutien financier de RAS Hauts-de-France



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARS
Hauts-de-France

La Ferté-Milon (Aisne)

Château Louis d'Orléans

FÊTE MÉDIÉVALE

11 & 12 JUN 2022

Concert
de PLANTEC
MUSIQUE CELTIQUE
SAMEDI 21h30
6 euros

Dances - Tir à l'arc
Campement de reconstitution
avec démonstrations
Spectacles équestres

Authentique marché médiéval
Combats en armure - Défilé

f Fête médiévale 2022 - La Ferté-Milon

LA FERTÉ-MILON
Fédération d'histoire et d'archéologie



Région
Hauts-de-France



RETZ
EN VALLOIS
Communauté de Communes



MAIRIE
DES
FERTÉS
& PAROISSE
Hauts-de-France

Nouvron

Vingré

Marché d'été

Organisé par la Mairie

SAMEDI 11 JUIN

17h à 21h

Cour de la Mairie (3 rue des Vautiers)

Producteurs et artisans locaux, dégustations, restauration et animations musicales...

- ♦ Corine Boudin, bijoux
- ♦ Hère Enjoué, jouets en bois
- ♦ Charcuterie Valentin
- ♦ Ferme de la Cendrière, volailles, terrines et confitures
- ♦ Chèverie Myrtille & Compagnie, fromages de chèvre
- ♦ Douceurs de Vache, yaourts
- ♦ Produits indonésiens, nems, ...
- ♦ La Chevêche, bière locale avec tireuse
- ♦ Ma Vie en Patch, sacs et autres articles en tissu
- ♦ Le Panier d'œufs, œufs et terrines
- ♦ Scrapbooking
- ♦ Fleurs
- ♦ Tableaux

PNS Ne pas jeter sur la voie publique